



CORONAVIRUS COVID-19
PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DES SERVICES MUNICIPAUX
DIFFUSION LE 10 MAI 2020

La commune de Mattancourt a défini les grands axes de son plan de reprise d'activité pour permettre une reprise progressive de ses services. Celui-ci fait suite à la continuité d'activité mis en place pour la période du 17 mars au 10 mai 2020 afin de poursuivre les missions essentielles. Ce plan sera évalué et complété à la faveur des annonces gouvernementales et d'une évaluation de la situation locale.

L'objectif étant d'assurer aux usagers un service public le plus large possible en préservant leur santé et celle des agents.

I. CADRE SANITAIRE

A. Contrôle des mesures de distanciation sociale, avec les usagers et entre agents municipaux

Les accès du public aux services publics communaux sont limités en nombre et en lieu en fonction de chaque configuration des locaux.

Le suivi des règles strictes de distanciation entre agents est également observé : distance physique d'un mètre minimum, lavage approfondi et fréquent des mains.

B. Mise à disposition, auprès de chaque agent, de protections sanitaires

Chaque agent s'est vu remettre une dotation initiale de matériels de protection adaptés à son activité, composée de masques et d'un flacon de gel hydro-alcoolique.

En complément des sanitaires présents sur tous les bâtiments communaux permettant de se laver les mains avec du savon, chaque service est doté en produits de désinfection et mouchoirs jetables.

Tout besoin de réalimentation en matériel de protection (masques, gants, produits désinfectant, gel hydro-alcoolique) devra être signalé à Monsieur le Maire. Pour le gel hydro-alcoolique, il faut impérativement rapporter le flacon vide correspondant.

De plus, les agents devront faire parvenir, chaque semaine (le vendredi), ses besoins pour la semaine suivante à l'adresse mail suivante : jh.mattaincourt@orange.fr

Quant au réapprovisionnement en savon, essuie-main, mouchoirs jetables et sacs poubelles, il faut suivre les circuits habituels (secrétariat de Mairie).

C. Spécificités du travail en équipe

En arrivant sur l'espace de travail, l'agent doit enlever son vestiaire, le placer dans un lieu séparé des affaires des autres collègues et se laver les mains.

La désinfection, avec les produits mis à sa disposition, de son bureau et le matériel qu'il va toucher (clavier, souris, écran, téléphone fixe, plan de travail) est une étape préalable et indispensable avant de débiter son travail. L'espace de travail devra être aéré, au minimum, une fois par demi-journée.

Le lavage des mains est essentiel après chaque manipulation de matériel partage et/ou commun (copieur, postes informatiques, parapheur, ...). Pour l'utilisation des téléphones fixes, il faut privilégier le haut-parleur, lorsque cela est possible.

Les poubelles devront toutes être équipées de sacs poubelles.

Les agents communaux et les personnels de l'école sont invités à être acteur de la prévention contre le Covid-19, en nettoyant et rangeant son poste de travail, ses matériels, les surfaces qu'il touche. Ce partage doit permettre de sensibiliser tous les acteurs et doit éviter une augmentation des risques sur les personnes en charge du nettoyage.

II. L'ORGANISATION DES SERVICES

A. Secrétariat de Mairie

L'accueil téléphonique et physique rouvrent à compter du lundi 11 mai à 15h00.

Les horaires d'ouverture au public sont : du lundi au jeudi de 15h00 à 18h00 et le vendredi de 15h00 à 17h00. Pour autant et par mesure de sécurité pour éviter tout regroupement, l'accueil du public se fera sur rendez-vous exclusivement. Le service reste joignable par mail. L'accueil téléphonique est maintenu du lundi au vendredi. La dématérialisation des actes est privilégiée quand cela est possible.

La diminution du nombre d'agents présents dans les locaux a été actée. Seuls deux agents en présentiel seront mobilisés en simultané.

Le flux d'accès au service est régulé à une personne à la fois, aux heures d'ouverture, pendant la période de déconfinement progressive. La porte d'entrée au secrétariat de Mairie sera maintenue fermée.

Des affiches seront apposées devant l'entrée. Chaque usager est invité à se frictionner les mains avec de la solution hydro-alcoolique mise à disposition, à l'entrée. Une paroi en plexiglas est mise en place sur la borne d'accueil du public.

Les déplacements concernant l'état civil peuvent se faire sans rendez-vous, en libre accès.

Pour la réception de courriers/colis/marchandises, ces derniers sont stockés dans la salle du Conseil Municipal sur une table prévue à cet effet. Ils seront manipulés le lendemain.

B. L'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale avait fermé ses portes le mardi 17 mars. L'activité avait repris partiellement à compter du jeudi 23 avril pendant le confinement. L'agence reprend un rythme normal dès le lundi 11 mai.

Le flux d'accès au service est régulé à une personne à la fois, aux heures d'ouverture. Chaque usager est invité à se frictionner les mains avec de la solution hydro-alcoolique mise à disposition. Une paroi en plexiglas est mise en place sur la borne d'accueil du public.

C. L'école et les services périscolaires

L'école primaire rouvre ses portes le mardi 12 mai 2020. Les modalités de reprise ont été communiquées aux parents d'élèves par l'équipe enseignante. Les délégués de parents d'élèves ont été informés, par la collectivité, des principales données concernant cette reprise.

Le mardi 5 et le mercredi 6 mai ont été consacrés au nettoyage de l'établissement, fermé depuis plusieurs semaines, par une entreprise spécialisée. Le 11 mai, la désinfection des zones contact sera activée en lien avec la pré-rentree des enseignants.

Les dispositions du protocole sanitaire seront mises en œuvre quotidiennement par le personnel de l'école. Ainsi, l'entretien de l'école se fera selon le rythme suivant :

- Au minimum une fois par jour, nettoyage et désinfection des sols de classes occupées, des tables et chaises utilisées ;
- Quatre fois par jour pour les toilettes des enfants ;
- Autant que nécessaire pour les zones de contacts (poignées, interrupteurs, etc).

Cependant au regard de l'importance de la mise en œuvre des mesures de désinfection, il est nécessaire de limiter l'utilisation de certains lieux et matériel par les enfants et les personnels.

Le service de restauration est maintenu dans le respect des recommandations sanitaires et fonctionnera dès le mardi 12 mai. Il est, exceptionnellement et jusqu'à la fin de l'année scolaire, installé dans la salle polyvalente pour respecter la distanciation et le respect des gestes barrières. Le nombre d'enfants accueillis sera divisé par deux par rapport au fonctionnement habituel, suivant les retours des parents. Les enfants seront servis à table.

La garderie périscolaire est, elle aussi, maintenue selon les mêmes modalités d'avant crise.

Deux protocoles spécifiques ont été réalisés : un concernant l'aspect scolaire et un autre concernant les aspects périscolaires. Une réunion d'information se déroulera le lundi 11 mai avec les agents concernés par la réouverture de l'école.

D. Le service technique

Le service technique dont l'activité avait été partiellement suspendue pendant le confinement a repris dès le 14 avril 2020.

Concernant l'utilisation des véhicules et afin de limiter les risques de contamination, des recommandations essentielles ont été diffusées et doivent être poursuivies :

- Une personne par véhicule ;
- Se laver les mains avant et après chaque prise du véhicule ;
- Aérer régulièrement le véhicule ;
- Ne pas laisser d'objets personnels, ne pas manger et ne pas boire dans le véhicule ;
- Désinfection des zones sensibles du véhicule en fin de journée.

E. Le marché du terroir

A compter du samedi 16 mai, le marché du terroir rouvre progressivement au public afin de favoriser les circuits courts et de soutenir l'activité agricole.

Des élus seront présents sur le marché afin de rappeler les consignes sanitaires aux visiteurs et leur fournir du gel hydro-alcoolique. Un affichage sera mis en place afin de rappeler les gestes barrières ainsi qu'une matérialisation au sol des distances à respecter devant chaque étal.

Dans ce cadre, le nombre d'étals est limité aux produits alimentaires. Pour les prochains marchés, l'évolution de la situation sanitaire et les directives nationales seront déterminantes pour accueillir d'autres commerçants.

F. Accompagnement des personnes âgées

Le travail de « phoning », largement développé pendant le confinement, sera poursuivi car il a montré toute son utilité dans le maintien du lien social.

G. Autres

Les **salles communales** ne rouvriront pas au public jusqu'à nouvel ordre. Les manifestations et événements publics sont interdits jusqu'au mois d'août 2020 inclus.

La **forêt communale** est à nouveau accessible à partir du 11 mai.

Déchetterie intercommunale : A partir du 11 mai, la déchetterie rouvre aux jours et horaires suivants :

- Lundi : 10h – 11h45 13h30 – 17h45
- Mardi : 13h30 – 17h45
- Mercredi : 8h30 – 11h45 13h30 – 17h45
- Jeudi : 13h30 – 17h45
- Vendredi : 13h30 – 17h45
- Samedi : Fermée

III. SOCLE DU DECONFINEMENT - DISPOSITIONS NATIONALES

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique.

Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt.

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable.

Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne)

Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes.

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).

Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.